

Association Plante & Cité
2 rue André Le Nôtre
49066 ANGERS CEDEX 01

Comptes Annuels
Au 31/12/2018

&ROSSIGNOL
associés
audit - expertise - conseil

ABOOLUCE **INAA**
Conseils d'entreprise GROUP

6, rue Rabelais 49000 Angers
contact@rossignol-associes.com
tel : +33 (0)2 41 88 82 31
fax : +33 (0)2 41 86 71 75

COMPTE RENDU DE TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE
COMPTABLE

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'Association PLANTE ET CITE relatifs à l'exercice 2018 clos le 31 décembre 2018.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	1 263 563 €
- Produits d'exploitation	1 354 790 €
- Excédent	68 422 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à cette mission.

Fait à Angers, le 27 février 2019

ROSSIGNOL & ASSOCIÉS



Stéphane ROSSIGNOL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	857 327	754 921	102 406	181 039
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	43 416		43 416	24 034
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	124 996	94 599	30 396	19 283
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total I		1 025 738	849 520	176 218	224 356
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison				
	Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	2 450		2 450	2 450
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	685		685	40
	Créances (3)				
Comptes de Régularisation	Créances usagers et comptes rattachés	5 280		5 280	14 968
	Autres créances	597 131	14 491	582 640	660 035
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	490 657		490 657	205 913
	Charges constatées d'avance (3)	5 632		5 632	10 486
	Total III	1 101 835	14 491	1 087 344	893 892
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 127 573	864 011	1 263 563	1 118 248

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	337 080	336 727
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	68 422	352
	Autres fonds associatifs		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	79 807	116 392
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires		
	Total I	485 309	453 472
	Comptes de liaison		
DETTE (1)	Total II		
	Provisions pour risques	32 565	14 083
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Comptes de Régularisation	Total III	32 565	14 083
	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	923	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 765	246 504
	Dettes fiscales et sociales	88 931	88 463
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 720	14 372
	Autres dettes	70	210
	Instruments de trésorerie		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	Produits constatés d'avance	481 279	301 145
	Total IV	745 689	650 693
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 263 563	1 118 248

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	16 154	30 655	14 501	47.30
Production stockée		80	80	100.00
Production immobilisée	26 920	21 855	5 065	23.18
Subventions d'exploitation	991 312	981 559	9 753	0.99
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	12 557	5 650	6 907	122.24
Collectes				
Cotisations	307 845	291 315	16 530	5.67
Autres produits	2	16	15	90.43
Total I	1 354 790	1 331 131	23 659	1.78
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	445 425	528 355	82 931	15.70
Impôts, taxes et versements assimilés	34 591	34 130	461	1.35
Salaires et traitements	495 795	489 542	6 253	1.28
Charges sociales	219 962	217 916	2 046	0.94
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	126 463	143 710	17 248	12.00
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	14 491		14 491	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	18 482		18 482	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 541	709	832	117.37
Total II	1 356 749	1 414 362	57 612	4.07
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 959	83 231	81 272	97.65
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

1 200

696

15

696

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		579		575	4	0.75
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		579		575	4	0.75
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		579		575	4	0.75
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		1 380		82 656	81 276	98.33
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		69 802		83 008	13 206	15.91
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		69 802		83 008	13 206	15.91
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		69 802		83 008	13 206	15.91
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		1 425 171		1 414 714	10 458	0.74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		1 356 749		1 414 362	57 612	4.07
Solde intermédiaire		68 422		352	68 070	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		68 422		352	68 070	NS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 1 263 563 €uros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 68 422 €uros ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, du règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (devenu Autorité des Normes Comptables) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et aux textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité d'activité,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément à l'application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat et frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et les durées d'utilisation suivantes :

- Plateforme informatique	3 ans
- Logiciels	3 ans
- Agencements et installations	4 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 4 ans
- Mobilier de bureau	3 à 5 ans

Subventions

Les subventions sont comptabilisées dès l'accord d'attribution. Les subventions affectées à l'acquisition de biens immobilisés sont inscrites en subventions d'investissement et rapportées aux résultats au même rythme que les biens qu'elles financent. Les subventions de fonctionnement ou d'équilibre sont portées en subventions d'exploitation de l'exercice.

Lorsque la convention vise à la fois des dépenses d'investissement et de fonctionnement, la subvention est enregistrée en subvention d'investissement et/ou en subvention d'exploitation selon la nature des dépenses financées.

Le montant définitif des subventions accordées n'est acquis que lorsque l'Association a transmis à l'organisme financeur le rapport final et les justificatifs des dépenses engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les subventions d'exploitation attribuées au cours de l'exercice 2018 mais affectées à des opérations non terminées ou non réalisées à la clôture sont portées au compte "Produits constatés d'avance".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements et indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ont donné lieu à comptabilisation d'une provision inscrite au bilan en « provisions pour risques et charges ».

Ces engagements ont été calculés pour le personnel présent à la clôture de l'exercice, en fonction de la convention collective des bureaux d'études techniques.

Informations complémentaires

Rémunérations des trois plus hauts cadres salariés et bénévoles

Le montant des rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres salariés et bénévoles s'est élevé à 113 365 € pour l'exercice 2018.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	846 643		78 134
Installations générales agencements aménagements divers	6 867		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	93 904		24 225
TOTAL	100 771		24 225
TOTAL GENERAL	947 413		102 359

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	24 034	0	900 742	
Installations générales agencements aménagements divers			6 867	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	118 129	
TOTAL		0	124 996	
TOTAL GENERAL	24 034	0	1 025 738	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	641 570	113 351	0	754 921
Installations générales agencements aménagements divers	4 377	1 623		6 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	77 111	11 489	0	88 599
TOTAL	81 488	13 112	0	94 599
TOTAL GENERAL	723 057	126 463	0	849 520

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	113 351				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 623				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 489				
TOTAL	13 112				
TOTAL GENERAL	126 463				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	336 727		352		337 080
RESULTAT DE L'EXERCICE	352	68 422		352	68 422
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	116 392		33 217	69 802	79 807
Provisions réglementées					
TOTAL I	453 472	68 422	33 569	70 154	485 309

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	14 083	18 482			32 565
TOTAL	14 083	18 482			32 565

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		14 491			14 491
TOTAL		14 491			14 491
TOTAL GENERAL	14 083	32 973			47 056
Dont dotations et reprises d'exploitation		32 973			

Les provisions pour risques et charges correspondent à hauteur de 19 806 € à la provision pour indemnité de fin de carrière, et à hauteur de 11 559 € à une subvention dont le dossier de solde doit être déposé au cours du 1er semestre 2019 et pour lequel il y a un risque de non éligibilité de certaines catégories de dépenses.

La provision pour dépréciation d'un montant de 14 491 € concerne le solde d'une subvention 2017 pour lequel une demande de régularisation a été déposée, mais dont l'encaissement reste incertain.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	5 280	5 280	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	8 418	8 418	
Divers état et autres collectivités publiques	588 713	588 713	
Charges constatées d'avance	5 632	5 632	
TOTAL	608 043	608 043	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	164 765	164 765		
Personnel et comptes rattachés	34 106	34 106		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 941	45 941		
Autres impôts taxes et assimilés	8 884	8 884		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 720	9 720		
Autres dettes	70	70		
Produits constatés d'avance	481 279	411 279	70 000	
TOTAL	744 765	674 765	70 000	

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
Commission Européenne	345 025	253 316	92 939		160 377
Ministère Transition Eco	100 000		100 000	100 000	
Val'hor expérimentation	230 913		198 940	198 940	
Val'hor Floriscope	100 000		75 161	75 161	
AFB Accero	15 072		1 119	1 119	
AFB Ecophyto pg 2018	250 791		229 352	229 352	
AFB Revêtements perméabl	16 820		4 318	16 820	12 502
AFB Kitcom	66 035		19 341	66 035	46 694
AFB Ecophyto pg 2019	250 997			250 997	250 997
ADEME Guide contam sols	48 591	23 284	20 810	2 474	
ANR Ecoville	36 416	19 644	12 388	7 256	
Fédér Conserv Botanique	16 051		16 051	16 051	
ANRT Pg rech végétal	12 833		12 833	12 833	
CIBI Pg rech végétal	5 000		5 000	5 000	
Région PDL actions 2018	35 000		35 000	35 000	
Région PDL Green Protect	24 900		58	58	
TOTAL	1 554 444	296 244	823 310	997 636	470 570

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	244
Autres créances	588 713
Total	588 957

Les produits à recevoir enregistrés en « autres créances » correspondent au solde des subventions attribuées et non encore versées. Les subventions à recevoir s'élèvent à 14 933 € (5 630 € au 31/12/2017) pour les subventions d'investissement, et à 573 780 € (642 250 € au 31/12/2017) pour les subventions d'exploitation.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 062
Dettes fiscales et sociales	56 366
Total	105 428

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 632
Total	5 632
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	481 279
Total	481 279

Les produits constatés d'avance correspondent à hauteur de 470 569 € aux subventions attribuées au cours de l'exercice 2018 ou antérieurement mais affectées à des opérations non terminées ou non réalisées à la clôture de l'exercice. Le montant des subventions figurant à ce poste s'élevait à 296 245 € au 31 décembre 2017.

Subventions d'équipement

Le montant des subventions d'investissement affectées au cours de l'exercice 2018 s'élève à 33217€ et se détaille comme suit (financements Val'hor) :

- Fonctionnalités « baromètres » : 7 185 €,
- Fonctionnalités et matériels « Floriscope » : 24 839 €,
- Matériels informatiques et logiciels « Espaces verts et santé » : 1 193 €,

Le montant des subventions d'investissement rapporté au résultat de l'exercice s'élève à 69 802 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 10 220 € et relève intégralement du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.57 %,
- Taux d'évolution des salaires : 1,60 %,
- Taux de rotation du personnel : de 2 % à 5 % selon la catégorie de personnel,
- Taux de charges sociales : 51,42 %,
- Table de mortalité : INSEE 2013-2015 actualisée,
- Age de départ à la retraite retenu : 62 ans.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quote-part subvention à résultat	69 802	777000
Total	69 802	

Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursements formations	1 330
Remboursement stage	950
Remboursement QP charges Ecoville	8 000
Rembt déplacements	432
Frais envoi publication	1 845
Total	12 557

ASSOCIATION PLANTE ET CITE

Association Loi 1901

2 rue André le Nôtre

49000 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

ASSOCIATION PLANTE ET CITE

Association Loi 1901

2 rue André le Nôtre
49000 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PLANTE ET CITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions

La note « subventions » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des produits.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

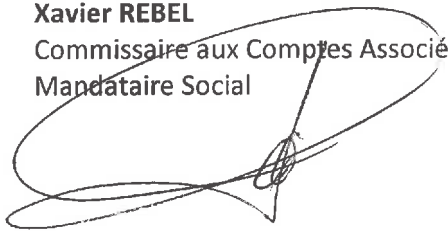
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 26 février 2019

SAS SOREX
Commissaire aux Comptes

Xavier REBEL
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'X' followed by a smaller, more compact signature.

David RENOU
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social

A handwritten signature in black ink, featuring a long, sweeping diagonal stroke that starts from the bottom left and ends at the top right, with a small 'D' at the beginning.